

Questions orales

répété également, je l'ai mentionné hier, je le répète aujourd'hui: Que le Commissaire de la GRC, suivant cette demande que j'avais faite expressément, et je pense au nom des Canadiens, est revenu à moi hier et m'a dit qu'effectivement il n'y avait aucune évidence jusqu'à ce jour que des gens aient pu en profiter. Et je pense que c'était responsable d'en informer la Chambre hier, monsieur le Président. C'est ce que j'ai fait.

[*Traduction*]

LA CONFIDENTIALITÉ DU BUDGET

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le 27 avril dernier, le ministre des Approvisionnements et Services a déclaré à la Chambre que toutes les précautions avaient été prises pour protéger la confidentialité du budget. Le même jour, le premier ministre qualifiait la fuite budgétaire de vol et de crime.

N'est-il pas maintenant évident que le seul à avoir commis un crime, c'est le gouvernement qui a fait preuve de négligence criminelle?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que je peux répéter ce que j'ai mentionné tout à l'heure. Dès le début, nous avons agi de façon responsable. La GRC, qui est un corps policier honorable, on lui a demandé d'enquêter sur toutes les circonstances entourant cette affaire. Nous n'avons rien à cacher. Je pense, monsieur le Président, et cela, nous le devons à un corps policier, lorsqu'un corps policier enquête, et je pense que, depuis des années, la Chambre des communes a toujours agi de la même façon, il est de notre devoir de laisser ce corps policier faire son enquête, son travail. C'est ce que nous devons faire!

ON DEMANDE QUAND LE MINISTRE A ÉTÉ INFORMÉ DE LA SECONDE FUITE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le 27 avril, à 11 heures du matin, le ministre des Finances a informé la Chambre des communes concernant une fuite budgétaire la veille. Il a mentionné seulement une fuite. Pendant la période des questions, le même jour, à 14 heures, j'ai posé deux questions concernant la possibilité d'une autre fuite budgétaire, et le ministre des Finances n'a pas répondu. Au lieu de répondre, il a suggéré que ma question était simplement une question politique. Nous savons maintenant que le sous-ministre des Finan-

ces a été informé le même matin d'une autre fuite budgétaire. Ma question est très directe. Quand le ministre des Finances a-t-il été informé au sujet de cette deuxième fuite, et pourquoi ne pas en avoir informé la Chambre des communes immédiatement?

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocrate se réfère à des informations, des allégations qui sont faites par la presse. J'ai mentionné tout à l'heure, et hier de façon consistante, que toutes les allégations qui sont faites, et nommément par un honorable député de l'opposition quelques jours après, que toutes ces allégations concernant des possibilités ou quoi que ce soit d'autre ont été référencées à la GRC. C'est notre devoir comme membres du Parlement, comme citoyens canadiens, lorsqu'il y a des allégations, de les référer à la GRC. C'est ce qui a été fait. Et la GRC, je l'ai mentionné hier, et je le répète aujourd'hui, enquête sur toutes les circonstances entourant cette affaire. C'est ce que j'ai mentionné, et je crois que c'est agir de façon responsable, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'OBLIGATION D'INFORMER LE PUBLIC AU SUJET DES NOUVELLES FUITES DE DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, cette réponse est inacceptable. Je m'adresse à nouveau au vice-premier ministre.

Le ministre des Finances a jugé la fuite révélée au public si sérieuse qu'il s'est présenté à la Chambre des communes le lendemain en soulevant la question de privilège à ce sujet. Nous savons maintenant que son sous-ministre avait été informé le matin de la même journée d'une autre fuite qui avait eu lieu trois jours auparavant.

Ma question est simple. Si le gouvernement a appris ce jour-là, que ce soit le matin ou plus tard, au moment de la période des questions, qu'il n'y avait pas eu seulement une fuite, mais deux, pourquoi la population du Canada n'en a-t-elle pas été informée? Pourquoi la Chambre des communes n'en a-t-elle pas été informée? Quand le gouvernement nous dira-t-il honnêtement à quel moment il a été mis au courant de la deuxième fuite? C'est ce que nous voulons savoir.

• (1130)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, replaçons les faits dans leur contexte. Même M. Newman de la SRC a déclaré clairement que ce n'est pas avant que Michael Wilson ait été con-